



Cohérence. A travers ses conséquences économiques, la crise sanitaire va accroître les inégalités et menacer davantage encore la sécurité des plus vulnérables. Mais elle va aussi conforter l'idée que toutes les composantes de la société, même les plus « éloignées » les unes des autres, sont liées, indissociables. C'est pourquoi œuvrer en faveur d'une économie **pleinement inclusive** est, plus que jamais, un principe incontournable de l'économie responsable. Encore faut-il illustrer ces principes par des actes. L'initiative de Danone qui va, lors de son assemblée générale le 26 juin prochain, solliciter ses actionnaires pour devenir la première entreprise à mission cotée – en intégrant dans ses [statuts](#) une raison d'être, des objectifs économiques et sociaux, et l'établissement d'un comité de mission – va dans le bon sens, et ce d'autant plus que la crise crée un contexte qui affermit les convictions et radicalise les positions. Pour preuve, les initiatives sur la question climatique qui se multiplient à travers le monde à l'occasion des assemblées générales. Toutefois, adopter une démarche pleinement inclusive, c'est aussi **élargir son champ de vision et son périmètre d'action**, ne pas se contenter de suivre la demande, mais la tirer vers ses objectifs sociétaux et mettre son modèle d'affaires en accord avec ses convictions. C'est, d'une certaine manière, le choix qu'a fait Google en renonçant à développer l'intelligence artificielle au service de l'industrie pétro-gazière.

OUTILS, ANALYSES

Devoir de vigilance, Union européenne. Le commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, a récemment annoncé qu'il allait lancer un processus afin d'initier un devoir de vigilance obligatoire au niveau européen sur les droits humains et l'environnement. Un événement digital est organisé à cet effet en sa présence le 8 juin prochain ([inscription ici](#)).

Micro-plastiques, automobile. Une [étude](#) publiée le 27 mai dernier suggère que les particules libérées par les pneus des véhicules pourraient être une source importante – et très peu documentée jusqu'ici – de micro-plastiques dans le milieu marin.

Carbone, agroalimentaire. Une [étude](#) analyse l'impact carbone sur la totalité du cycle de production de la viande de porc et du lait dans onze pays.

Reporting, climat, Union européenne

Les grandes sociétés européennes décrivent insuffisamment leurs risques climatiques

Le groupe de réflexion Climate Disclosure Standards Board (CDSB) a analysé les données communiquées par les **cinquante plus grandes sociétés européennes cotées** sur leur politique climatique. Selon le [rapport](#) publié par le CDSB, 78 % des entreprises ne déclarent pas convenablement les risques liés au climat, en dépit de la directive de l'Union européenne sur les rapports non financiers et les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD). L'étude montre que si 90 % des entreprises ont indiqué au moins un risque climatique ou environnemental, 54 % seulement ont démontré qu'elles avaient pris en considération à la fois les risques physiques et ceux liés à la transition vers un modèle bas carbone. Par ailleurs, 6 % d'entre elles seulement ont clairement décrit les impacts, sur leur modèle ou stratégie d'entreprise, des risques à court, moyen et long terme susceptibles d'émerger à mesure que

le monde évolue vers une transition bas carbone et que les impacts climatiques s'intensifient. De fait, **les investisseurs ne bénéficient pas d'informations comparables et fiables** pour orienter leurs décisions et les aider dans leur stratégie d'investissement. Les exigences actuelles de la directive européenne n'ont pas produit les résultats escomptés. Une réglementation plus efficace est donc nécessaire pour s'assurer que les entreprises fournissent les bonnes informations aux investisseurs. Le rapport présente des recommandations dans ce sens.

ENGAGEMENT

Accès aux biens et services, Canada, immobilier

Des investisseurs canadiens exhortent des sociétés immobilières sur l'accès au logement

SHARE est une association canadienne d'actionnaires engagés qui travaille avec un réseau d'investisseurs canadiens responsables gérant plus de 23 milliards de dollars canadiens d'actifs (15 milliards d'euros). Sa mission est de favoriser la construction d'une économie inclusive, durable et productive. Le 13 mai, **l'organisation a adressé une [lettre ouverte](#) aux deux plus importants propriétaires d'immeubles résidentiels du pays** : Starlight Investments et Northview REIT. Associé à KingSett Capital, le premier est en train de boucler l'acquisition du second. Ensemble, ils constitueront un portefeuille global de plus de 60 000 appartements. SHARE a profité de l'imminence de l'assemblée générale de Northview le 21 mai – qui devait valider les modalités de l'acquisition – pour demander des éclaircissements sur les modèles commerciaux des deux entreprises et sur leurs stratégies. Dans sa lettre, **SHARE a exprimé son inquiétude sur la situation du logement au Canada, aggravée par la crise sanitaire mondiale** qui a fragilisé davantage encore la capacité de millions de Canadiens à faire face à leurs échéances de loyer. Pour l'organisation, **la financiarisation du secteur du logement a conduit à des pratiques de plus en plus contestables de la part de certaines sociétés immobilières**. Parmi les méthodes les plus souvent observées, l'association évoque le phénomène de « *renovictions* » qui consiste, pour les bailleurs, à rénover (superficiellement) les logements et à augmenter ensuite substantiellement les loyers. Ces pratiques affectent les locataires disposant d'un faible revenu, qui ne peuvent plus faire face aux échéances. SHARE souligne qu'elles sont en contradiction avec les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), notamment le premier (pas de pauvreté), le dixième (inégalités réduites) et le onzième (villes et communautés durables). Les ODD constituent un cadre largement reconnu et un guide important pour les investisseurs responsables, en particulier pour les signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Climat, Etats-Unis, Canada, hydrocarbures

En Amérique du Nord, les investisseurs se mobilisent sérieusement en faveur du climat

L'assemblée générale de la compagnie pétrolière **Ovintiv** (anciennement Encana), qui a récemment transféré son siège social de Calgary (Alberta, Canada) à Denver (Colorado, Etats-Unis), a eu lieu le 30 avril dernier. A l'occasion de cette assemblée, des actionnaires avaient déposé un **projet de résolution non agréé par le conseil d'administration** et qui demandait que la compagnie « *divulgue des objectifs liés au climat qui soient conformes à l'objectif de l'accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien au-dessous des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 °C* ». En outre, le projet réclamait que ces objectifs abordent les opportunités et les principaux risques pour l'entreprise liés au climat, à moyen et à long terme, qu'ils soient quantitatifs, soumis à un examen régulier, et que les progrès par rapport à ces

objectifs soient communiqués aux actionnaires sur une base annuelle. **La résolution a recueilli 56,41 % des suffrages.** Pour l'association canadienne d'actionnaires engagés SHARE, qui a soutenu ce projet de résolution, il s'agit d'un succès important qui montre la volonté des actionnaires d'accélérer la transition vers une économie verte à la sortie de la pandémie actuelle. Contrairement à bon nombre de ses pairs, Ovintiv n'a encore communiqué aucun objectif lié au climat, ce qui, pour SHARE, suscite chez les investisseurs une incertitude sur la gestion des risques climatiques par l'entreprise.

Lors de l'**assemblée de Chevron** le 27 mai dernier, une résolution externe demandant à la compagnie de **produire un rapport publiant le degré d'adéquation de son lobbying avec l'accord de Paris a atteint une majorité de 53 %** selon un premier décompte des votes. Ce résultat montre que les investisseurs considèrent désormais le [lobbying](#) comme un élément essentiel de la stratégie climatique d'une entreprise. Le projet a été mené par BNP Paribas AM et soutenu par les investisseurs signataires de l'initiative [Climate Action 100+](#) et par BlackRock, le deuxième actionnaire du groupe. BlackRock a affiné sa stratégie lors de l'**assemblée d'Exxon**, qui a eu lieu le même jour, en critiquant directement le conseil d'administration de l'entreprise au sujet de sa politique vis-à-vis du changement climatique, en votant contre la réélection de deux de ses membres et en appelant à une séparation des fonctions de président du conseil et de directeur général.

GES, Australie, hydrocarbures

Climat : BlackRock accusé de ne pas aligner ses actes sur son discours

BlackRock n'a finalement pas soutenu les projets de résolution environnementale déposés par l'association Australasian Centre for Corporate Responsibility (ACCR) à l'ordre du jour des assemblées générales des deux sociétés pétrolières australiennes Woodside Petroleum et Santos, qui se sont déroulées il y a quelques jours ([IE n° 323](#)). **L'attitude de BlackRock tranche avec celle de nombreux investisseurs**, mais aussi avec ses récentes déclarations. Le géant de la gestion d'actifs a justifié son vote par les discussions qu'il avait préalablement menées avec les compagnies pétrolières et la réactivité de ces dernières aux préoccupations des investisseurs. Il a néanmoins averti que **l'an prochain, il pourrait soutenir des résolutions similaires si les entreprises ne modifiaient pas leurs pratiques.** Le gestionnaire d'actifs a également fait part de ses préoccupations en ce qui concerne l'inclusion du *scope 3* ou des émissions des clients formulée dans les demandes de la coalition d'investisseurs. Il estime qu'une définition et une mise en œuvre significative d'objectifs constituent une démarche complexe qui nécessite du temps. Mais les actionnaires activistes dénoncent l'écart qui existe entre les paroles et les actes de BlackRock, lesquels ne prennent pas en compte l'urgence climatique démontrée par les feux de brousse qui ont dévasté l'Australie en 2019-2020. Pour eux, *« il ne suffit pas que BlackRock dise qu'il est à l'écoute de ces problèmes ; il est maintenant temps d'agir »*.

Engagement actionnarial, France

Assemblées générales : une première partie de saison assez animée en dépit du huis clos

La **première partie de la saison** des [assemblées générales](#) des sociétés du CAC 40 (*i.e.* celles dont la date n'a pas été repoussée du fait des mesures sanitaires) est presque achevée. Seule l'assemblée générale de Saint-Gobain, qui se tient traditionnellement tard dans la saison, n'a pas encore eu lieu au moment de la publication de ces lignes. Les assemblées se sont déroulées à huis clos. Leur qualité a été inégale. Les quorums semblent globalement avoir atteint de très bons niveaux. De nombreux actionnaires ont adressé des questions écrites aux conseils d'administration. **L'assemblée de Total figurait parmi les réunions**

d'actionnaires les plus attendues. Elle opposait en effet la position annoncée récemment par la compagnie en matière d'engagements climatiques – à la suite des discussions qu'elle avait menées avec certains de ses grands actionnaires –, et celle soutenue par une coalition d'investisseurs par le biais du dépôt d'une résolution plus exigeante et non agréée par le conseil d'administration ([IE n° 323](#)).

Le président de Total, Patrick Pouyanné, a longuement justifié la position du groupe. Il a aussi précisé qu'il privilégiait, dans son approche, le dialogue avec les investisseurs, accusant au passage les actionnaires à l'origine de la résolution externe de n'avoir dévoilé son contenu qu'au moment du dépôt du projet. Cette affirmation semble cependant inexacte au vu des informations recueillies par *Impact Entreprises*. Un communiqué du groupe indique que la résolution externe « *a été rejetée à une très large majorité (83,2 %) des actionnaires* ». **Cette appréciation n'est cependant pas partagée par tous les observateurs, et ce pour plusieurs raisons.** Tout d'abord, parce que le pourcentage de voix favorables (16,8 %) est loin d'être négligeable dans un pays où le dépôt de résolutions externes est très rare. Ensuite, parce qu'il ne tient pas compte des abstentions [à l'heure où nous écrivons ces lignes, 2 juin 2020, le décompte précis n'est pas encore publié – NDLR]. Enfin, parce que selon certaines sources, BNP Paribas AM, qui a conduit les discussions avec Total pour aboutir aux nouveaux engagements et ambitions climatiques du groupe, se serait abstenu sur cette résolution. De toute évidence, le débat n'est pas clos, en particulier pour ce qui est de l'importance à accorder au *scope 3* dans la politique de Total (indépendamment de l'évolution de la demande et des politiques gouvernementales) et du choix des indicateurs pertinents (volume ou intensité carbone).

ENTREPRISES

Forêts, Royaume-Uni, grande distribution

La grande distribution britannique menace de boycotter le Brésil

Le 20 mai dernier, la chambre basse brésilienne (Câmara dos deputados) devait se saisir du projet de loi [PL n.2633/2020](#) relatif à la régularisation foncière. Le projet, bien qu'amendé par rapport à sa version originelle, doit, dans certaines circonstances, **permettre aux personnes installées sur des terres publiques d'obtenir des actes de propriété.** Ses partisans prétendent que l'attribution légale d'un titre est une étape essentielle pour obliger les propriétaires à se conformer aux lois environnementales afin de limiter la déforestation en Amazonie. A l'inverse, **les opposants affirment que le projet de loi récompensera les spéculateurs fonciers** à l'origine, dans le passé, de la déforestation illégale massive (pour la culture du soja, l'élevage du bétail...) et ouvrira la porte au défrichage et à l'installation sur les forêts domaniales. Ce projet a fait l'objet d'intenses protestations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ce qui a eu pour effet de différer les délibérations.

Parmi les opposants, on relève, bien sûr, des organisations écologistes, des personnalités politiques, des scientifiques, etc., mais aussi des acteurs du monde économique. Le 19 mai, **des enseignes de la grande distribution britannique et quelques investisseurs**, comme le fonds de pension suédois AP7 et l'assureur norvégien Storebrand, ont ainsi publié une [lettre ouverte](#) dans laquelle ils **expriment leur profonde préoccupation à propos de ce projet de loi.** Ils estiment que cette loi encouragera « *l'accaparement des terres et une déforestation généralisée qui mettront en danger la survie de l'Amazonie, les objectifs de l'accord de Paris [...] et les droits des communautés autochtones et traditionnelles* ». Ils ajoutent qu'elle pourrait également « *menacer la capacité d'organisations telles que [les leurs] de continuer, à l'avenir, à s'approvisionner au Brésil* ».

Climat, Etats-Unis, TIC

Google renonce à développer l'intelligence artificielle au service de l'industrie pétro-gazière

L'association écologiste Greenpeace USA a publié le 19 mai un [rapport](#) qui met en évidence les services que les géants du secteur des nouvelles technologies (Microsoft, Google, Amazon) mettent à la disposition des entreprises pétro-gazières afin qu'elles développent leurs activités dans le domaine de l'exploration et de l'extraction d'énergies fossiles. **La question est ici clairement posée** : peut-on se prévaloir de rechercher la neutralité carbone tout en facilitant activement par ailleurs le développement d'activités qui alimentent notablement les rejets de gaz à effet de serre ? Google semble désireux d'apporter une réponse à cette question, puisque le jour même de la parution de ce rapport, **l'entreprise a déclaré qu'elle ne développerait plus de nouvelles solutions personnalisées basées sur l'intelligence artificielle pour aider l'industrie pétro-gazière à accroître sa production**. La décision a été saluée par Greenpeace USA, qui met les deux autres grands du secteur au défi de suivre la même voie. Les contrats en cours seront néanmoins poursuivis. Le chiffre d'affaires de Google Cloud issu du pétrole et du gaz s'est élevé à 65 millions de dollars en 2019.

Ethique, Brésil, grande distribution

Carrefour visé au Brésil par une enquête pour corruption

Selon le journal officiel de São Paulo du 28 mai 2020, la ville a ouvert une enquête à l'encontre d'Atacadão, une filiale de Carrefour Brasil, pour des faits présumés de corruption. En mars, le procureur du groupe spécial des délits économiques (GEDEC) de l'Etat de São Paulo avait déposé une plainte pour corruption active contre plusieurs représentants d'Atacadão. Cette plainte a révélé **des versements – 1,5 million de reais (253 000 euros) au total – à des inspecteurs de la municipalité pour pouvoir exploiter sans permis** le siège administratif d'Atacadão, ainsi qu'un magasin contigu dans le quartier de Vila Maria. Au vu des éléments de l'enquête, le bâtiment du siège administratif et le magasin ne disposaient pas de licence commerciale depuis 2007 au moins, date à laquelle Carrefour a acheté Atacadão. Cette licence n'aurait été obtenue qu'en 2015. Si Atacadão était tenu pour responsable, **l'entreprise pourrait payer une amende allant de 0,1 % à 20 % de son chiffre d'affaires** de l'année précédant le début du procès. En 2019, la filiale brésilienne de Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires brut de 62,22 milliards de reais, dont 42,05 milliards proviennent d'Atacadão. A ce stade, il est difficile de savoir si l'amende sera calculée sur la base des chiffres consolidés ou uniquement sur ceux d'Atacadão.

Culture, Australie, mines

En Australie, un projet minier détruit un site ancestral vieux de 46 000 ans

Les droits des [peuples autochtones](#) sont des droits fondamentaux. S'ils ne concernent qu'une petite partie de l'humanité, celle-ci n'est cependant pas négligeable, puisqu'elle compte 370 millions de personnes selon l'Unesco. Toujours selon l'Unesco, ces peuples représentent plus de la moitié de la diversité culturelle mondiale. **Leur contribution à la conservation des territoires et des espaces naturels est incontestable** et d'autant plus importante que la question des relations entretenues par l'être humain avec la nature se pose aujourd'hui avec force. Ces populations sont souvent contraintes de quitter leurs terres pour des raisons économiques et elles bénéficient rarement de compensations suffisantes. Le 26 mai 2017, la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples avait jugé que **le Kenya avait violé le droit des Ogiek à vivre dans la forêt de Mau**, dans la vallée centrale du Rift, en tentant de les expulser de la région. Jusqu'ici, les tentatives pour résoudre le problème par la nomination de divers groupes de travail

gouvernementaux ont échoué. Aujourd’hui, les Ogiek doivent faire face au harcèlement et aux menaces d’expulsion de la part des autorités forestières pour des raisons de conservation de l’environnement.

Très loin de là, en Australie, une grotte située dans les gorges de Juukan a été détruite le 24 mai dans le cadre de l’expansion d’une mine de fer exploitée par la société Rio Tinto. Ce lieu était considéré comme **un site ancestral sacré par ses actuels propriétaires traditionnels**, les Puutu Kunti Kurrama et les Pinikura. Il témoignait de 46 000 ans d’occupation continue, ce qui en faisait le seul site intérieur d’Australie à présenter des signes d’occupation humaine ininterrompue durant la dernière période glaciaire. Des cheveux humains tressés, vieux de 4 000 ans, ont par ailleurs été découverts. Les tests ADN ont prouvé qu’ils appartenaient aux ancêtres directs des propriétaires traditionnels du site. Les représentants des peuples autochtones déplorent de ne plus pouvoir montrer aux générations futures le lieu où leurs ancêtres ont vécu depuis 46 000 ans.

La société minière avait reçu l’autorisation de détruire ou d’endommager le site en 2013 en vertu de lois obsolètes sur le patrimoine aborigène de l’Etat d’Australie-Occidentale. Un an après cette autorisation, des fouilles archéologiques destinées à sauver tout ce qui pouvait l’être ont attesté que le site était deux fois plus ancien que prévu et riche de plus de 7 000 objets fabriqués par l’homme, y compris des objets sacrés. **Mais la loi actuelle sur le patrimoine autochtone ne permet pas de renégocier un consentement sur la base de nouveaux renseignements.** Un nouveau projet de loi sur le patrimoine culturel autochtone, retardé par la crise sanitaire, est cependant en préparation. Il prévoit que les accords entre les propriétaires traditionnels et les promoteurs incluront un processus pour examiner les nouvelles informations susceptibles d’être révélées et permettra aux parties de modifier les accords par consentement mutuel. Peu après son opération, le géant minier a exprimé ses regrets auprès des propriétaires traditionnels pour la détresse qu’il leur avait causée, affirmant qu’il examinait de toute urgence les mesures à mettre en œuvre pour d’autres sites de la région. Mais le 30 mai, les représentants des Puutu Kunti Kurrama et des Pinikura ont contesté la déclaration de la compagnie qui assurait qu’ils n’avaient pas exprimé clairement leurs préoccupations au sujet de la préservation du site. **Ils affirment au contraire que l’entreprise avait été informée en octobre dernier de l’importance des abris sous roche.** Elle leur aurait alors répondu qu’elle n’avait pas l’intention d’étendre la mine Brockman 4. Et c’est seulement le 15 mai, lorsqu’ils ont cherché à accéder à la zone pour la semaine de célébration NAIDOC – qui devait, normalement, se dérouler en juillet prochain – qu’ils ont découvert la décision de la compagnie.

Bulletin d’abonnement

Prix de l’abonnement d’un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE

Adressez vos commandes d’abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris